



## Mélanges en cuve

### Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

**Numéro de la demande :** 2018-1552  
**Demande :** Mélanges en cuve  
**Produit :** Herbicide Express SG  
**Numéro d'homologation :** 28262  
**Principe actif (p.a.) :** tribénuron-méthyl  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2913616

#### Contexte

L'herbicide Express SG (numéro d'homologation 28262) a d'abord été homologué en mars 2006. L'herbicide Express SG contient 50 % p/p de tribénuron-méthyl (herbicide du groupe 2) et est étiqueté pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges en postlevée dans les jachères d'été, pour une application après la récolte et dans les champs qui seront semés avec du blé de printemps (y compris du blé dur), du blé d'hiver, de l'orge de printemps, de l'avoine, des graines à canaris, des légumineuses (y compris des haricots secs, des féveroles, des pois des champs, du lupin ou du soja), de la luzerne, du trèfle rouge, du trèfle alsike, du brome inerme, du brome des prés, de la fléole des prés, de la fétuque rouge traçante, de même que dans les pâturages et les grands pâturages libres, ainsi que pour certaines mauvaises herbes à feuilles larges avec les tournesols tolérants au tribénuron-méthyl (p. ex. les tournesols ExpressSun<sup>MC</sup> SU7) qui poussent dans les provinces des Prairies et dans l'intérieur de la Colombie-Britannique. Pour obtenir des précisions sur les utilisations, les doses et les méthodes d'application, les précautions, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, se reporter à l'étiquette du produit.

#### Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide Express SG afin d'ajouter deux mélanges de cuve triples :

- 1) Herbicide Express SG (15 g/ha) + Glyphosate (270 à 450 g e.a./ha) + Herbicide Aim EC (36,5 à 117 mL/ha) pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées dans les jachères et avant les semailles de blé de printemps (y compris de blé dur), de blé d'hiver, d'orge de printemps, d'avoine, et de légumineuses (y compris les haricots secs, les féveroles, les pois des champs, le lupin ou le soja), et
- 2) Herbicide Express SG (15 g/ha) + Glyphosate (270 à 450 g e.a./ha) + Herbicide Authority 480 (219 à 292 mL/ha) pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées avant les semailles de féveroles, de pois des champs, et de soja

#### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, car la composition chimique du produit demeure inchangée.

### **Évaluation des risques pour la santé et l'environnement**

L'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement n'a pas été requise puisque pour l'ensemble des composantes des mélanges en cuve, aucun changement n'est apporté à la dose d'application ou au profil d'emploi.

### **Évaluation de la valeur**

Une justification a été fournie pour appuyer l'amendement proposé qui fait l'objet de la présente demande. En se fondant sur l'ensemble des informations disponibles, on peut s'attendre à un niveau d'efficacité acceptable et à une tolérance de la culture quand l'herbicide Express SG + glyphosate sont mélangés en cuve avec l'herbicide Aim EC ou l'herbicide Authority 480 conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette. Ces nouveaux mélanges de cuve offrent de nouvelles options aux producteurs quant au contrôle d'un large éventail de graminées et de mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les biotypes de kochia à balais du Groupe 2 et du Groupe 9, dans les jachères d'été et/ou avant les semailles de multiples cultures. Ces mélanges en cuve triples contiennent des modes d'action multiples qui contribuent à la gestion de la résistance.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien l'évaluation de la demande en question et a déterminé que conformément à l'étiquette, l'information soumise permet d'appuyer de façon adéquate les mélanges en cuve triples d'herbicide Express SG + glyphosate + herbicide Aim EC et d'herbicide Express SG + glyphosate + herbicide Authority 480 pour le contrôle des mauvaises herbes à feuilles larges et des graminées dans les jachères et avant les semailles de multiples cultures.

### **References**

**PMRA Doc Number**  
2874059

**Reference**  
2018, Rationale to Support the Tank Mixes of Express SG Herbicide plus Glyphosate plus Aim EC Herbicide or Authority 480 EC Herbicide, DACO: 10.2.3.3,10.2.3.3(B),10.3.2(A)

ISSN : 1911-8015

**© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018**

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.